

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 30 novembre 2023* à 20h00

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de novembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal aux salles Multi-activités, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 23 novembre 2023

Date d'affichage : 23 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Monsieur MÉMETEAU Julien donne pouvoir à Mr BELTRAN Raphaël

Madame BADIER Christelle a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, une présentation de projet de zone humide sur Fresnes a été faite par Mme DELMOTTE Maéva et Mr BÉGUIN Dominique du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 OCTOBRE 2023

Le compte rendu du 19 octobre 2023 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour. Madame AUDIANNE Marie-Claude a demandé de donner le montant des recettes et dépenses de la saison de pêche.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire propose de statuer sur les demandes de subventions 2023 aux associations reçues après la réunion du 19 octobre :

- La société de chasse « La Fresnoise » et le CFA de Sorigny pour 1 apprenti.

Il est proposé de donner comme l'année passée 100 € à la société de chasse « La Fresnoise » et 80 € par apprenti pour le CFA Sorigny.

Mme AUDIANNE Marie-Claude propose d'augmenter la subvention pour la société de chasse à 153 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer pour 2023 les subventions suivantes :

- CFA Sorigny : 80 € par 15 voix pour
- La société de chasse « La Fresnoise » : 100 € par 12 voix pour et 3 voix contre.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RANDONNEE AVEC LE CDRP41

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a confié la valorisation du Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées pédestres (PDIR) de Loir-et-Cher conjointement au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher (CDRP 41) et à l'Agence de Développement Touristique Val de Loire (ADT).

A ce titre, dans le cadre de la mission qui lui est déléguée par sa fédération de tutelle et conformément à la mission confiée par le Conseil Départemental, le CDRP 41 a mis ses compétences techniques à la disposition de l'ensemble des Collectivités du département, pour la mise en œuvre et la promotion d'itinéraires de randonnées pédestres sur leur territoire.

A cet effet, une convention tripartite a été signée avec le CDRP 41 et la Communauté de communes Val de Cher Controis, pour déterminer précisément les engagements de chacun.

Celle-ci arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, afin de poursuivre cette action sur la commune, il est proposé au Conseil municipal de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 années, la mission du CDRP 41 par conventionnement tripartite avec ce dernier et la Communauté de communes Val de Cher Controis, qui en assurera le financement en tant que maître d'ouvrage du projet.

Le Conseil municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat ci-annexée relative à la promotion de la randonnée pédestre,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention avec le CDRP 41 et la Communauté de communes Val de Cher Controis.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION CONTRE LE HARCELEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer ou non au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir et Cher. Le coût annuel pour la commune serait de 180 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir et Cher et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 h à compter du 1^{er} janvier 2024 suite au départ en retraite de l'agent technique actuel, dont le grade était plus élevé, afin de nommer la personne recrutée sur le poste.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de créer le poste d'Adjoint technique Territorial à temps complet, soit 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2024.

SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Maire rappelle que lors des réunions des Conseils Municipaux des 2 février et 6 juillet derniers, des postes ont été créés afin remplacer ceux existants suite à un départ en retraite et une réorganisation de postes. Maintenant que les nominations sont effectives dans chacun de ces nouveaux postes il convient de supprimer les anciens :

- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à 26,81/35^{ème}
- Adjoint Technique Territorial à 12,30/35^{ème}
- ASEM Principal de 1^{ère} classe à 33/35^{ème}
- Adjoint Technique Territorial à 21/35^{ème}
- Adjoint Technique Territorial à 19/35^{ème}

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de supprimer ces anciens postes, qui ont été modifiés :

- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à 26,81/35^{ème}
- Adjoint Technique Territorial à 12,30/35^{ème}
- ASEM Principal de 1^{ère} classe à 33/35^{ème}
- Adjoint Technique Territorial à 21/35^{ème}
- Adjoint Technique Territorial à 19/35^{ème}

MODIFICATION DU TAUX D'INDEMNITÉ DU 4^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme SAUGER-PLOUY Séverine souhaite diminuer son taux d'indemnité d'Adjoint de 1% afin de le redonner à Mr GASNIER Hervé, Conseiller Municipal Délégué. Cette modification ne change pas les indemnités totales des élus. C'est juste un transfert d'une personne à une autre. De ce fait le taux d'indemnité de Mme SAUGER PLOUY Séverine passerait de 6,35% de l'indice brut 1027 à 5,35 %, et celui de Mr GASNIER Hervé passerait de 3% de l'indice brut 1027 à 4%. Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 1 abstention, Mme SAUGER-PLOUY Séverine et Mr GASNIER Hervé n'ayant pas pris part au vote, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024, les taux d'indemnités en pourcentage de l'indice brut 1027 à :

- 5,35 % pour Mme SAUGER-PLOUY Séverine, 4^{ème} Adjoint
- 4 % pour Mr GASNIER Hervé, Conseiller Municipal délégué

ADMISSION EN NON-VALEUR RELATIVE AUX CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une créance d'admission en non-valeur pour créances éteintes a été demandée par la trésorerie pour une insuffisance d'actifs. Le montant s'élève à 181,27 € et concerne le budget eau. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'effacement de ces créances jugées irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les créances suivantes sur le budget eau :

- d'un montant total de 181,27 € concernant les redevances et ventes d'eau de 2019-2020 suite à une clôture pour insuffisance d'actifs sur RJ-U, références : R-13-481 de 2019 pour 55,63 €, R-13-481 de 2019 pour 11,96 €, R-7-478 de 2019 pour 72,64 €, R-7-478 de 2019 pour 18,17 €, et R-2-483 de 2020 pour 22,87 €, soit un total de 181,27 € sur le budget eau.

Cette dépense sera mandatée au compte 6542 du budget AEP, les crédits ayant déjà été ouverts.

APPROBATION PROJET DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE

Suite à la présentation avant le début de la séance de Conseil du projet de restauration de la zone humide de Fresnes dans le cadre du prochain contrat territorial 2024-2029 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, étudié puis retenu et programmé pour réalisation en deuxième partie contrat (année 5 et 6 du contrat territorial), le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet et sur la signature d'une convention avec le syndicat.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'accepter la validation du projet de restauration de la zone humide de Fresnes, porté par le SEBB, et la signature d'une convention dont les termes seront fixés en accord avec la commune et avec le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron pour permettre la réalisation de ce projet.

LOCATION DE TERRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la demande d'une administrée pour la location de pré, avec pose de clôture électrique pour ses chevaux situés entre le chemin de l'aulnaie et la Bièvre sur les parcelles C 278, C 574, C 798, C 800 et C 827 pour une surface totale de 12 044 m².

Monsieur le Maire propose de faire un bail d'un an renouvelable annuellement avec une location annuelle de 100 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et 2 abstentions, de louer les parcelles C 278, C 574, C 798, C 800 et C 827 d'une surface totale de 12 044 m² à Mme SANTIN Nathalie pour la somme de 10 € par mois, soit 120 € annuellement avec un bail d'un an renouvelable annuellement, afin d'y faire pâturer ses chevaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- la chaudière de la location Rue de Fougères doit être réparée, le devis s'élève à 652,91 €. Il a également été demandé un devis pour la remplacer car elle a plus de 30 ans, le devis s'élève à 4 663,10 €, ce qui ferait économiser de la consommation de gaz pour la locataire. Il est précisé qu'il faudra également

isoler la maison, et refaire une partie de la toiture. Après débat, il est décidé par 10 voix pour, 2 voix contres et 3 abstentions de changer la chaudière. Un autre devis sera demandé.

- Que la guirlande lumineuse sera installée sur le bâtiment des salles multi-activités samedi 2 décembre à 14 h. Avis aux personnes disponibles.
- Que lors de la prochaine réunion de CM une question portera sur la loi APER
- Que la réception de fin d'année avec les employés communaux et bénévoles de la commune sera le 19 décembre à 19h
- Que la prochaine réunion du CM sera le 18 décembre à 20h

Madame SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal qu'un appel au volontariat pour l'école va être fait pour :

- L'animation des ateliers cuisine avec Kathia
- L'accompagnement aux devoir qui devrait se mettre en place début 2024

et informe le Conseil Municipal que le projet de conseil des jeunes est presque prêt à être présenté pour une mise en application début 2024

Madame MARIE Agnès, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que les colis de Noël pour les aînés ne participant pas au repas vont bientôt arriver. Il est décidé de faire 2 permanences en Mairie les mercredi 13 et jeudi 14 décembre de 14h à 17h pour venir les retirer. Les personnes seront prévenues par téléphone.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que :

- Le nouveau four électrique de la cantine a été installé
- Des voyants led ont été installés aux postes de relevage à la place des anciens

Madame AUDIANNE Marie-Claude, Conseillère, demande si un compte rendu de la commission voirie a été effectué. Monsieur BELTRAN Raphaël expose au Conseil Municipal ses notes prises lors de cette réunion.

Monsieur DE WEDUWE Willy, Conseiller, demande quand les bacs de compostages collectifs seront disponibles dans les communes. Mr CHAMPEAUX Jacky répond que pour le moment le SMIEOM n'est pas encore prêt.

La séance est levée à 22h55

Le Maire,
P. TORSET.